



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

FONDS DE SOLIDARITÉ CCN MÉTALLURGIE

AIDES SOCIALES* ET ACTION DE PRÉVENTION

Harmonie Mutuelle et les partenaires sociaux de votre branche professionnelle vous accompagnent dans les situations suivantes :

- » Au titre du régime frais de santé : naissance ou adoption, situation d'aidants, alternants.
- » Au titre du régime de prévoyance : handicap ou perte d'autonomie, situation d'inaptitude d'origine non professionnelle, aide au retour à l'emploi après un arrêt de travail de plus de 90 jours.

**Aides versées sous conditions de ressources*

RETROUVEZ CES AIDES ET ACTIONS SUR

www.coeur-industrie-solidarite.fr

